

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL552

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 13

A l'alinéa 36, substituer à la première occurrence du mot :

« du »,

les mots :

« d'un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.